

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril à 18 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, à la salle de la grange du Vigean.

**Etaient présents :**

**Communauté de communes du Pays Gentiane :** Valérie CABECAS, Jean MAGE

**Communauté de communes du Pays de Mauriac :** Marie-Hélène CHASTRE, Jean-Pierre SOULIER, Olivier ROCHE

**Communauté de communes du Pays de Salers :** Bruno FAURE

**Communauté de communes Sumène Artense :** Alain DELAGE, Jean-Pierre GALEYRAND, Marc MAISONNEUVE, Éric MOULIER, Philippe VIALLEIX.

**Ont donnés pouvoirs :**

Christophe MORANGE à Marc MAISONNEUVE, André DUJOLS à Bruno FAURE, Jean-Pierre CINQUALBRES à Bruno FAURE

**A été nommé secrétaire de séance :** Jean-Pierre SOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil syndical : 28 / Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 12 avril 2021

N°005/2021

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Président présente aux conseillers syndicaux le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- En fonctionnement à 52.431,15 €
- En investissement à 39.991 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement : 52.431,15 €  
Section d'investissement : 39.991 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 22/04/2021  
Affichée ou notifiée le 22/04/2021  
Document certifié conforme

Le Président  
Syndicat Mixte SCoT  
Haut Cantal Dordogne

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc MAISONNEUVE  
Syndicat Mixte SCoT  
Haut Cantal Dordogne